Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le
ID : 074-217402189-20220627-DE2022_068-DE

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la SALLE POLYVALENTE PUBLIER,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2022

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Présents : 22
Votants : 29

Présents : Jacques GRANDCHAMP – James WALKER - Christelle GAUDET - Eric GAYDON - Dominique GIRAUD- Pascal EYNARD-MACHET – Alexia LEROUYER - Sylviane DENIAU - Marie-Claude GIRARDOZ - Valérie MERLE-DARCOURT - Robert BARATAY – Gilles TOURNIER - Marie-Jeanne SIMON – Philippe DECURNINGES – Jérémy COULOMBEL – Dominique COMANDONE - Elisabeth GIGUELAY - Claude SIGWALT - Brigitte PERROT – Jean-Marc DAGAND - Christophe MECHOUK - Noël DUVAND.
Absents Représentés : Georges BARTHE par James WALKER – Françoise GROBEL par Marie-Claude GIRARDOZ – Nelly DUFOUR par Sylviane DENIAU – Julien Marc MEYNET par Marie-Jeanne SIMON – Valérie RAPHOZ par Dominique GIRAUD – Bernadette GROBEL par Robert BARATAY – Claude ECHERNIER-MOTTET par Gilles TOURNIER
Secrétaire de séance : Gilles TOURNIER.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CLUB SPORTIF AMPHION-PUBLIER

DELIBERATION N° 2022.068

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2311-7,
Vu l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée,
Vu la délibération du Conseil municipal n°2022.042 du 28 mars 2022 attribuant des subventions aux associations pour l'année 2022,
Vu la convention signée avec le Club sportif Amphion-Publier du 4 avril 2022,
Vu les projets des associations et les demandes de subvention associées pour l'année 2022,

Considérant que certaines associations locales participent à la réalisation d'actions au service de l'intérêt général, dans une démarche partenariale avec la commune, et contribuent ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques, en particulier dans les secteurs socio-éducatif, sportif, social, culturel,
Considérant que la commune souhaite soutenir ces associations en leur octroyant des subventions, en numéraire mais aussi en nature par le biais de mises à disposition de matériels ou de locaux,
Considérant la demande complémentaire de l'association Club sportif Amphion-Publier,

Après en avoir délibéré à l' UNANIMITÉ
1 abstention (V. MERLE-DARCOURT)

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de *25 000€* au *Club Sportif Amphion-Publier*.

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le
ID : 074-217402189-20220627-DE2022_068-DE

- **APPROUVE** l'avenant à la convention avec le Club Sportif Amphion-Publier
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tout acte y afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le Représentant de l'Etat